



Vente de ma maison chez notaire acquéreur fantôme indemnité de 5

Par **Conreaux steve**, le **20/04/2018** à **15:08**

Bonjour je ne sais pas si je suis dans le bon placement pour poser ma question mais bon je me lance voilà il y a quelques mois j'ai signé un compromis chez mon notaire avec l'acquéreur le contrat stipule qui doit être versé un acompte de 5 % l'acquéreur achète de ses biens pécunier donc pas de crédit mais voilà 3 mois après mon notaire me téléphone en me disant qu'il a fait la comptabilité et qu'il s'est aperçu que les 5 % n'avait jamais été versé aujourd'hui la date de la dernière signature est dépassée et je n'ai plus aucune nouvelle de mon acquéreur que dois-je faire est-ce que la responsabilité du notaire est-il en faute merci de votre réponse